



CONNAÎTRE LE FONGECIF MIDI-PYRÉNÉES

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est un FONds paritaire interprofessionnel régional agréé pour la GEstion du Congé Individuel de Formation.

N° d'Agrément officiel : 13 (JO du 21.04.1983)

SES MISSIONS

Le FONGECIF Midi-Pyrénées a pour mission :

- d'accompagner, de conseiller, les publics salariés ou certains demandeurs d'emploi dans la mise en œuvre d'un projet de formation,
- le FONGECIF Midi-Pyrénées est aussi un Pôle Relais Conseil en VAE, essentiellement pour les salariés de Toulouse et son agglomération, prioritairement pour les salariés les moins qualifiés dont le niveau de formation initiale est inférieur à BAC +2,
- d'informer sur les différents dispositifs de la formation professionnelle, et plus particulièrement sur les mécanismes du congé individuel de formation, du bilan de compétences, de la Validation d'Acquis de l'Expérience et du bilan créateur d'activité,
- de financer tout ou partie des projets de formation des salariés ou de certains demandeurs d'emploi appartenant ou ayant appartenu à son secteur de compétences.
- de collecter les cotisations des entreprises au titre de la participation obligatoire au financement du congé individuel de formation, du bilan de compétences, de la Validation d'Acquis de l'Expérience et du bilan créateur d'activité,
- de définir les priorités, les critères et les modalités qui conditionnent l'acceptation des demandes de congé individuel de formation ou de bilan de compétences, de la Validation d'Acquis de l'Expérience et du bilan créateur d'activité,
- d'habiliter chaque année les organismes prestataires pour la réalisation du bilan de compétences,
- de négocier autant que possible des partenariats en vue de la mise en commun de moyens techniques et financiers au service des salariés relevant de son champ de compétences,
- de relayer régionalement les campagnes d'information et de vulgarisation décidées sur le plan national par le FUP (Fonds Unique de Péréquation, anciennement COPACIF).

SES CARACTÉRISTIQUES

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est paritaire

Il comprend :

- une Assemblée Générale de 40 membres
- un Conseil d'Administration de 20 membres
- un Bureau de 4 membres
- une Commission Paritaire de Financement et de Recours,

avec pour moitié des représentants des syndicats de salariés et pour moitié des représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs

• **collège salarié :**

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO.

• **collège employeur :**

MEDEF Midi-Pyrénées, CGPME de Midi-Pyrénées, UPAR (Union Professionnelle Artisanale Régionale Midi-Pyrénées, représentant les artisans).

Tous les administrateurs, titulaires ou suppléants, travaillent et résident en Midi-Pyrénées.

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est interprofessionnel

Il concerne toutes les professions du secteur privé sauf un certain nombre rappelées dans la rubrique "Champ d'intervention" et qui peut évoluer en cours d'année⁽¹⁾.

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est régional

Il a en charge tout Midi-Pyrénées et rien que Midi-Pyrénées. C'est le seul fonds strictement régional pour le financement du Congé Individuel de Formation et du congé bilan de compétences, de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) et du bilan créateur d'activité pour les salariés relevant de son champ d'activité. Il représente la quasi totalité des salariés du secteur privé de Midi-Pyrénées.

(1) En cas de doute, vous renseigner sur ce point auprès du FONGECIF Midi-Pyrénées

SES MOYENS

◆ Des organes de décision

- Assemblée Générale : une réunion annuelle
- Conseil d'Administration : une réunion bimestrielle
- Commission paritaire de financement et de recours : elle étudie les demandes de CIF et les recours.

◆ Des organes d'exécution

Une équipe de permanents (18 personnes dont des conseillers qui tiennent des permanences dans chaque département de Midi-Pyrénées).

Des relais d'information (Réseau SARAPP, GIPE Saint-Lary...).

◆ Des moyens financiers

Collecte de la participation obligatoire des entreprises au financement de la formation (Art. L6331-9 et L6322-37 du Code du Travail) :

- entreprises de 20 salariés et + : 0.20 %, de la masse des salaires bruts
- toutes les entreprises : 1 % de la masse des salaires bruts des salariés en contrat à durée déterminée

D'autres contributions publiques ou privées peuvent abonder, accessoirement, ces ressources.

SON CHAMP D'INTERVENTION

◆ Géographique :

Le FONGECIF Midi-Pyrénées s'adresse aux salariés d'entreprises implantées en Midi-Pyrénées, c'est-à-dire dans les départements suivants :

09 - Ariège	12 - Aveyron
31 - Haute-Garonne	32 - Gers
46 - Lot	65 - Hautes-Pyrénées
81 - Tarn	82 - Tarn-et-Garonne

◆ Professionnel :

Ce domaine est susceptible d'évoluer chaque année. La définition exacte et définitive est celle qu'indique le FUP (Fonds Unique de Péréquation).

Le FONGECIF Midi-Pyrénées est concerné par toutes les activités professionnelles, à l'exception des domaines suivants (à titre indicatif) :

Secteur public

Salariés intérimaires ou permanents d'une entreprise de travail temporaire

Fonction publique territoriale

Les activités de spectacle et d'audiovisuel

EDF-GDF

Une partie du secteur sanitaire et social

Agriculture, coopération agricole

Une partie du secteur associatif

Banque de France

Sécurité Sociale

SNCF

Artisans (leurs salariés peuvent solliciter le concours du FONGECIF Midi-Pyrénées).

**les salariés travaillant dans ces secteurs d'activité doivent s'adresser à leur employeur pour connaître l'organisme dont ils dépendent pour le CIF.*

Consulter le FONGECIF Midi-Pyrénées en cas de difficultés.